DUMEZ
GTM

Tal de COMMERCE de PARIS
N° dépôt
0 4 SEP. 1997
17006

Nanterre, le 20 Janvier 1997

Monsieur le Président de
DORIS ENGINEERING
58 A, rue du Dessous des Berges
75013 PARIS

DD/VM/DUMEZ-GTM

Monsieur le Président

J'ai l'honneur de vous informer qu'à dater de ce jour le Représentant Permanent de DUMEZ-GTM au sein du Conseil d'Administration de la société DORIS ENGINEERING sera :

Monsieur Hubert BAUR
né le 24 avril 1943 à COLMAR (Haut-Rhin)
demeurant à PARIS 14ème, 4, Square Alain Fournier

en remplacement de Monsieur Jean-Paul TEYSSANDIER.

La présente lettre vous est adressée en trois originaux, dont deux sont destinés au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Copie certifiée conforme

Henri de ROISSARD

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME A L'ORIGINAL

DORIS ENGINEERING

Société Anonyme au Capital de 22.321.500 Francs

Siège social : 58 A rue du Dessous des Berges - 75013 PARIS

RCS PARIS B 338 274 491 (86B10176)

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 FEVRIER 1997

L'an mil neuf cent quatre-vingt dix-sept, le 20 février à 16h, le Conseil d'Administration de DORIS ENGINEERING s'est réuni sur convocation du Président par lettre en date du 10 février 1997, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 17 décembre 1996 (Document : DGD-0334/96/SG)
2) Examen des comptes de la Société au 31/12/96
3) Fixation de la date de l'Assemblée Générale Ordinaire
4) Projet de résolutions à soumettre à l'AGO
5) Activité de la Société
6) Questions diverses.

Il résulte du registre de présence signé par les Administrateurs à leur entrée en séance que sont présents :

- Monsieur Dominique MICHEL, Président Directeur Général de DORIS Engineering
- Monsieur François CHENEVIER, représentant permanent de GTM-ENTREPOSE
- Monsieur Jean-Luc DUBOIS,
- Monsieur Jean-Claude BERTHIN, représentant permanent de la Société Civile des Ingénieurs du 58 A
- Monsieur Hubert BAUR, représentant permanent de DUMEZ-GTM

Est absent et excusé :

- Monsieur Daniel LEBARD qui a donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc DUBOIS.

Assistent également au Conseil sans voix délibérative :

- Monsieur Jean-Pierre LAIR, Secrétaire du Conseil d'Administration,
- Monsieur Jean-Michel MATT, représentant du Commissaire aux Comptes.

Assistent également les représentants du Comité d'Entreprise de la Société :

- Mademoiselle Gaëlle DORET, déléguée Employés.
- Monsieur Bruno BONNEMAIRE, délégué IC.

Le Président constate et déclare à l'ouverture de la réunion :

. Que six Administrateurs de la Société sont présents ou représentés et qu'ainsi, par application de l'article 100 de la loi du 24 juillet 1966, le Conseil peut valablement délibérer.

. Que les copies des lettres de convocation demeureront dans les archives de la Société.

Monsieur Dominique MICHEL fait part au Conseil de la nomination de Monsieur Hubert BAUR comme représentant de DUMEZ-GTM, en remplacement de Monsieur Jean-Paul TEYSSANDIER, appelé à d'autres fonctions au sein de son groupe.
Le Président souligne l'importance de la tâche accomplie par Monsieur Jean-Paul TEYSSANDIER durant son mandat et souhaite la bienvenue à Monsieur Hubert BAUR.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 4 OCTOBRE 1996

Après avoir examiné le projet de procès-verbal (Document : DGD-0334/96/SG), le Conseil adopte ce texte à l'unanimité des membres présents ou représentés

2. EXAMEN DES COMPTES AU 31 DECEMBRE 1996

Monsieur Dominique MICHEL soumet au Conseil les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 1996, établis par les services comptables de la Société. Il donne la parole à Monsieur Jean-Pierre LAIR qui fournit des explications sur les résultats de l'exercice.

Monsieur Jean-Michel MATT, représentant du Commissaire aux Comptes, est invité par le Président à faire les commentaires prévus par le Loi. Il remet un rapport au Conseil, dont il commente les principaux éléments.

Le Conseil procède ensuite à l'examen détaillé des comptes. Diverses observations sont échangées. Des explications sont données par Messieurs Dominique MICHEL et Jean-Pierre LAIR.

Après en avoir délibéré, le Conseil arrête à l'unanimité des membres présents ou représentés, les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1996, qui se soldent par un bénéfice de 9.237.015,35 francs, et décide de les soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire (Document : 9405/JPL/ml).

3. FIXATION DE LA DATE DE L'AGO

Le Conseil, après avoir consulté le représentant du Commissaire aux Comptes, décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle pour le Jeudi 20 mars 1997 à 17 heures, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport général du Commissaire aux Comptes,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes de l'exercice 1996 et affectation des résultats,
- Approbation des conventions visées à l'article 101 sur la base du rapport spécial du Commissaire aux Comptes,
- Questions diverses.

4. PROJET DES RESOLUTIONS

Le Conseil arrête le projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire (Document : DGD-0378) ainsi que celui du rapport qui lui sera présenté (Document : DGD-0375).

5. ACTIVITE DE LA SOCIETE

Le Président remet au Conseil un document montrant la manière dont s'établit le plan de charge de la Société (Document : DGD-0382).

Monsieur Dominique MICHEL donne le détail du carnet de commandes, puis fait le point sur les contrats en cours les plus importants, notamment Sirri et Monaco.

6. QUESTION DIVERSES

6.1 PRINCIPIA

Le Président remet au Conseil une note décrivant le détail des opérations envisagées avec TECHNICATOME en vue de procéder à la restructuration du capital de PRINCIPIA.

Une discussion s'engage, au terme de laquelle le Conseil à l'unanimité des membres présents ou représentés donne son accord sur les modalités de l'opération telles qu'elles sont décrites dans le document (DOD-0379 BC/ma).

6.2 BROWN BROTHERS

Monsieur Dominique MICHEL informe le Conseil du déroulement des négociations avec BROWN BROTHERS.

6.3 BGO FIRST

Le Président confirme être toujours à la recherche d'un certain nombres d'industriels avant de finaliser une prise de participation dans le bassin d'essais de La Seyne.

6.4 DEMENAGEMENT

En réponse à une question de Monsieur Jean-Luc DUBOIS concernant le déménagement éventuel de DORIS à la Défense, Monsieur Dominique MICHEL précise que l'étude se rapportant à ce transfert n'est pas encore achevée.

6.5 POINT SUR LES FLUX FINANCIERS ENTRE DORIS ET SES ACTIONNAIRES

"Le Conseil évoque à nouveau les flux financiers entre DORIS Engineering et SOFRESID et les problèmes ingérants à la convention de trésorerie signée entre DORIS et ses actionnaires le 31 mai 1990, ayant abouti à sa dénonciation. Il convient donc d'examiner les modalités de remboursement par SOFRESID à DORIS Engineering de ladite avance, soit 9,3 MF".

Monsieur Jean-Luc DUBOIS, en sa qualité d'Administrateur, propose que la société présente à SOFRESID un plan de remboursement au terme duquel l'avance de trésorerie serait remboursée d'une part par compensation avec des factures échues émises par SOFRESID et dus par DORIS, et d'autre part pour le reliquat, par compensation avec les dividendes qui seront dus à SOFRESID au titre de l'exercice 1996.

Le conseil, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide que cette proposition sera transmise à SOFRESID ; le Conseil mandate son Président afin d'entreprendre les formalités nécessaires.

7. FIXATION DE LA DATE DU PROCHAIN CONSEIL

Il est décidé que le prochain Conseil se tiendra le mardi 27 mai 1997 à 16h00.
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et aucun Administrateur ne demandant plus la parole, la séance est levée à 17h20.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par :

Le Président

Un Administrateur **Un Administrateur**

Le Secrétaire

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME A L'ORIGINAL

DORIS ENGINEERING

Société Anonyme au Capital de 22.321.500 Francs

Siège social : 58 A rue du Dessous des Berges - 75013 PARIS

RCS PARIS B 338 274 491 (86B10176)

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 20 MARS 1997

L'an mil neuf cent quatre-vingt seize, le 20 mars à 17h00, les Actionnaires de la société DORIS Engineering, Société Anonyme au capital de 22.321.500 Francs, dont le siège social est à Paris 58 A, rue du Dessous des Berges, 75013, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation faite par le Conseil d'Administration selon lettre recommandée du 27 février 1997 adressée à chaque Actionnaire, à la suite de la délibération du 20 février 1997.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chaque Actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel, que, le cas échéant, comme mandataire.

Monsieur Jean-Luc DUBOIS, est désigné Président de l'Assemblée et accepte cette fonction.

Monsieur François CHENEVIER, représentant permanent de GTM-Entrepose, et Monsieur Daniel LEBARD sont désignés comme Scrutateurs et acceptent cette fonction.

Monsieur Jean-Pierre LAIR est désigné comme Secrétaire par le Président et les Scrutateurs.

Le Président constate que la feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, fait ressortir que les Actionnaires présents ou représentés possèdent 223.215 actions sur les 223.215 actions ayant le droit de vote, et qu'à ces actions représentées sont attachées 223.215 voix.

L'Assemblée réunissant plus que le quorum du quart requis par la Loi par les décisions ordinaires peut valablement délibérer.

Sur la demande du Président, il lui est donné acte de ce que les Actionnaires ont été régulièrement convoqués à la présente Assemblée, et de ce que tous les documents prévus par la Loi ont été tenus à la disposition de l'Assemblée dans les délais légaux.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant :

- Rapport de gestion et rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 1996,
- Approbation des comptes de l'exercice 1996 et affectation des résultats,
- Approbation des conventions visées à l'article 101 sur la base du rapport spécial du Commissaire aux Comptes,
- Questions diverses.

Le Président dépose sur le bureau en les mettant à la disposition de l'Assemblée :

1. un double des lettres de convocation envoyées au Actionnaires et les récépissés postaux,
2. la feuille de présence et les pouvoirs des Actionnaires représentés,
3. le rapport de gestion du Conseil d'Administration (Document : DGD-0375),
4. les comptes de l'exercice social arrêté au 31 décembre 1996 (Document : 9405/JPL/ml),
5. le rapport général du Commissaire aux Comptes,
6. le rapport spécial du Commissaire aux Comptes,
7. le texte des résolutions soumises à l'Assemblée (Document : DGD-0378)

Le Président donne lecture du rapport du Conseil d'Administration. Cette lecture terminée, le Président donne la parole à ceux des Actionnaires qui le désirent. Aucun Actionnaire ne demandant la parole, le Président met aux voix successivement les résolution suivantes :

<u>PREMIERE RESOLUTION</u> : APPROBATION DES DOCUMENTS PRESENTES A L'ASSEMBLEE GENERALE

L'assemblée générale des Actionnaires, après avoir entendu le rapport de gestion (Document : DGD-0375) et celui du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et son annexe arrêtés le 31 décembre 1996, tels qu'ils lui ont été présentés (Document : 9405/JPL/ml).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents ou représentés.

DEUXIEME RESOLUTION : AFFECTATION DES RESULTATS

L'assemblée générale des actionnaires approuve les propositions du conseil d'administration et, après avoir constaté que les comptes se présentent ainsi :

-	Résultat de l'exercice	9.237.015,35 Francs
-	Report à nouveau	2.237.322.92 Francs
	Total distribuable	11.474.338,27 Francs

propose l'affectation suivante :

- 8.000.025,60 francs au titre de dividende, soit 35,84 francs par action assortis d'un avoir fiscal de 17,92 francs par action
- le solde, soit 3.474.312,67 francs au compte de report à nouveau.

Pour satisfaire aux dispositions de l'article 47 de la loi du 12 juillet 1965, nous vous rappelons que les dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

	1995	1994	1993
- Dividendes (par action)	35,84	32,82	75,90
- Avoir fiscal	17,92	16,41	37,95

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents ou représentés.

TROISIEME RESOLUTION : CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'assemblée générale des actionnaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux article 101 et suivants de la Loi du 24 juillet 1966, et statuant sur ce rapport, approuve les opérations qui y sont énoncées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION : QUITUS - DECHARGE

L'assemblée générale donne quitus de leur gestion, pour l'exercice écoulé, à tous les administrateurs.
Elle donne, pour le même exercice, décharge au commissaire aux comptes de l'accomplissement de sa mission.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents ou représentés.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale ratifie la nomination de Monsieur Hubert BAUR comme représentant de DUMEZ-GTM, nomination faite à titre provisoire le 20 février 1997 par le Conseil d'Administration en remplacement de Monsieur Jean-Paul TEYSSANDIER.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents ou représentés.

SIXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour remplir toutes formalités qu'il appartiendra, notamment de dépôt.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 17h30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Le Président

Les Scrutateurs

Le Secrétaire